

§ III- NOTES D'ETUDES
ET SERMONS

3- SERMONS, N° 266

PROJET POUR ACTUALITE.

+

A. S.

Les lois donnent à tout citoyen français, le droit d'adresse au Sénat.

Je suis citoyen français et je réclame le droit de signaler au Sénat de mon pays un abus grave dont je demande la répression.

Cet abus d'autres voix plus éloquentes l'ont déjà signalé, mais il ne paraît pas que l'on soit arrivé à une conclusion pratique, ni qu'on ait pris aucune mesure efficace pour les réprimer.

Je /veux/ signalerai l'abus, et proposerai la mesure à prendre .

L'abus le voici :

Sous prétexte de liberté de conscience, on outrage tous les jours et par les mille voix des journaux et par des écrits de plus en plus éhontés tout ce que la conscience publique aime et vénère.

On sème par là le trouble dans les consciences, et la division dans les rangs de la société au moment même où nous aurions le plus besoin d'être forts et unis en prévision des événements qui se préparent.

Et maintenant, voici la mesure que je réclame.

Je réclame une extension de la liberté de conscience aux dépens de ceux qui veulent l'entraver,



et la distribuer au gré de leurs caprices.

Je réclame l'application à cette liberté des art. IV. V et X de la déclaration des droits de l'homme.

Il y est dit :

art. IV. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi l'exercice des droits naturels à chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance des mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Or, la liberté de conscience telle que la pratique certains hommes et certains journaux entravent dans autrui cette même liberté de conscience - Je demande qu'on leur trace des bornes et que ces bornes soient déterminées par la loi.

art. V. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché.

Or, les doctrines que se permettent aujourd'hui certains hommes (a) sont essentiellement nuisibles à la société; et ils ne peuvent en être empêchés, si la Loi ne leur interdit ces excès - Je demande qu'une loi intervienne et interdise ces abus.

art. X. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public, établi par la loi.

Or, ces doctrines malsaines troublent l'ordre public établi par les lois. Je demande qu'on les interdise.

Je réclame pour la très grande majorité des Français le droit de n'être pas inquiétés dans leurs opinions religieuses, et qu'il soit interdit par les lois de porter atteinte à tout ce qui va directement contre ce droit.

(a: Première rédaction barrée :) ...dans leurs journaux, revues et écrits de toute sorte...



Et maintenant, je m'explique.

Notre Constitution actuelle déclare que la Religion Catholique est la religion de la très grande majorité des Français. Après les Catholiques, la majorité est, de notoriété publique, à nos frères séparés, aux Protestants. (a)

Il est donc vrai de dire que la Religion Chrétienne, la religion du Christ est la religion de la presque totalité des Français.

Attaquer, bafouer, traîner sur la claie les dogmes essentiels de la Religion du Christ c'est donc insulter à la conscience de la presque totalité des Français, c'est les inquiéter dans leurs opinions religieuses, c'est attenter dès lors à leur liberté de conscience; c'est donc nuire à autrui et sous prétexte de liberté de conscience, entraver dans les autres membres de la société, la jouissance des mêmes droits.

C'est, par le fait même, troubler la paix, semer entre les citoyens le germe de discordes sans fin; c'est les provoquer dans ce qu'ils ont de plus cher et de plus sacré, c'est de longue main préparer la voie aux révolutions et à la guerre civile; c'est dès lors troubler l'ordre public établi par la loi. c'est faire un acte nuisible à la société.

Je demande que la loi y mette ordre.

On m'objectera peut-être que ce droit d'écrire et de parler est reconnu par l'art. XI du même Code, où il est dit :

Art. XI. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme.

Mais je répondrai par la fin de ce même article

"Tout citoyen peut donc parler, écrire impri-

(a: Note marginale :) "La question n'est pas ici entre la religion catholique et la religion protestante, mais entre les libres-penseurs et les sectateurs de toutes les religions positives." Avenir national, 25 Octobre 1866. Athéisme, p. 63.



mer librement (c'est vrai, mais écoutez la suite :)
sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les
cas déterminés par la loi."

Or, je réclame précisément contre l'abus
d'une liberté et je demande que le cas en soit désor-
mais déterminé par la loi.

Et quel sera ce cas; où sera la limite?

Voici :

Tout ce qui est admis comme base de la foi,
par les Protestants aussi bien que par les Catholiques,
défense de l'attaquer, en public, sous peine de tomber
sous la vindicte des lois.

Et pour bien préciser, sous ce mot de base
commune de foi, je comprends

1^{re} Dieu, la Providence, la Justice divine, et
par conséquent l'Âme, son Existence, son immortalité,
tout ce qu'un philosophe a si justement nommé "le pa-
trimoine commun du genre humain." (M. Cousin.)

2^e Le patrimoine particulier au Christianisme -
et ici, afin qu'on ne me puisse accuser d'exigence ou
de partialité, je ne poserai qu'un dogme, le seul qui
soit admis indifféremment par tous les Chrétiens, catho-
liques, schismatiques ou protestants, parce qu'il est
tel qu'on ne puisse le dénier sans nier du même coup
tout le Christianisme, je veux dire Jésus-Christ, c'est
à dire, à la fois : et la réalité de sa personne humai-
ne, et sa divinité.

Voilà ce qui ne peut être nié, bafoué, atta-
qué de toutes les manières ainsi qu'on le fait tous les
jours sans attrister et blesser profondément la cons-
cience de la presque totalité des Français, sans les
inquiéter gravement dans leurs opinions religieuses,
sans nuire à autrui, sans attenter à la liberté des
consciences.

Et par conséquent sans faire un acte provo-
cateur, incitateur de discordes civiles, nuisible à la
société, et perturbateur de l'ordre public établi par
la loi.

Vent-on d'autres preuves que ces doctrines
antichrétiennes troublent l'ordre public établi par la
loi?



La preuve en est facile :

Que veulent ces hommes en attaquant ainsi la base même de toute société? - Ils ne s'en cachent pas, ils veulent la Révolution, et une révolution radicale telle que jamais on n'en a vu.

Ils veulent livrer les rênes de l'état aux prolétaires (Conservation, Révol. positivisme, p. 157) "arin que les classes supérieures, si évidemment incapables de conduire les choses en la transition révolutionnaire soient, dans l'intérêt de tous déchargées de leur fardeau, et que la généralité des vues et la générosité des sentiments trouvent enfin de dignes organes." Conservat. Révol. posit. p. 153.154. Avertissement, p. 29.

Et pour cela substituer au suffrage universel, les suffrages de la seule ville de Paris où ils pensent que leurs idées ont plus de partisans et leurs projets plus de complices. (id. p. 22.23.)

Ils veulent supprimer à la fois le budget ecclésiastique et le budget universitaire. (id. p. 15.)

Enlever l'éducation au clergé et à l'université, "tous deux caducs" (M. le DE Bourdet, p. 334.) Athéisme, p. 156.157.

"Tout se tient; la révolution, comme un cheval de manège, ne fera que piétiner, tant qu'on n'aura pas franchi résolument ce double pas." Conserv. Rév. et Posit. p. 162. (Avertissement, p. 27.)

Ils veulent la "régénération radicale" (Athéisme, p. 150) la "régénération complète" de la société. Athéisme, p. 154. "Une régénération radicale qui, changeant toutes les conditions mentales, changera parallèlement toutes les conditions matérielles." Conserv. Rév. et positiv. p. 170.

Ils veulent "l'extinction des croyances théologiques" c'est leur expression. Athéisme, p. 155. Conservation, Révol. positivisme, p. 100.

Ils veulent "un nouveau dogme, afin qu'une nouvelle société prenne la place de l'ancienne." Athéisme, p. 154.

Et cette nouvelle société, "héritier direct



de la Convention, le seul gouvernement vraiment progressif que nous ayons eu depuis 60 ans" disent-ils.

Cette nouvelle société c'est le "Socialisme" (Athéisme, p.154.) ils ne s'en cachent point.

Et en effet, leur projet n'est rien moins, dès qu'ils pourront que de "dissoudre l'Unité Française" en 17 républiques indépendantes, formées chacune de 5 départements actuels. (Catéch. positiviste, p.295) Et ils se proposent d'étendre ce morcellement des provinces à tout l'Occident. (id.)

"Dans chaque république particulière, le Gouvernement proprement dit, c'est-à-dire le suprême pouvoir temporel appartiendra... aux trois principaux banquiers, respectivement livrés de préférence aux opérations commerciales, manufacturières et agricoles." Catéch. positiviste, p.303.

Ils veulent ainsi "ouvrir à l'occident les voies d'une régénération totale" (Notice biographique sur M. Comte, p.57, par M. le Dr Robinet) "qui s'étendra finalement à toute la planète humaine." (Catéch. positiviste, p.255.) "soutenus dans leur actif dévouement social par l'énergique conviction qu'en eux résident désormais les destinées morales de l'humanité." (Notice, p.586.)

Voilà le cas d'abus contre lequel je réclame, et que la Loi doit prévoir, déterminer et punir désormais.

Donc, s'il plaît à quelques hommes de ne point accepter en leur cœur ces dogmes fondamentaux de toute société moderne, ils sont libres; c'est l'affaire de leur conscience. Sans doute, nul n'a le droit d'embrasser l'erreur et de rejeter la vérité et nulle loi ne peut l'octroyer à personne, mais ce droit que la société ne leur donne pas, ils peuvent le prendre, sauf à rendre compte un jour de ce choix devant Celui qu'il leur plaît de nier aujourd'hui; mais en attendant ils peuvent le prendre, la société ne s'y oppose point, à la condition toutefois que l'exercice de ce droit n'entrepreneur pas les limites de leur for intérieur, de leur conscience. La liberté de conscience. (a) Cette liberté leur est concédée,

(a: Première rédaction barrée:) Voilà la liberté qui leur est concédée, qu'ils s'en contentent.



qu'ils en usent! Quant à celle de parler et d'écrire sur ces questions Je demande qu'on la leur retire pour la paix et la liberté de tous. (a)

Je demande qu'on ne puisse plus écrire impunément et que nous n'ayons plus la douleur de lire des blasphèmes, comme ceux-ci : Guerre à Dieu! "Dieu est une vieille hypothèse il faut lui porter les derniers coups." *Athéisme*, p. 34.

"Dieu n'est pas" "Il a eu son temps, il s'en va, il fonde à vue d'œil." (*Le Temps*, 18 Octobre 1866)

"Dieu, Providence, Âme, autant de bons vieux mots, un peu lourds et matériels." *Renan - Liberté de penser*, t. VI. p. 348.

Et ces autres, où tout est nié, à la fois :

"Dieu, personnel ou impersonnel, le Dieu des Chrétiens, le Dieu des Panthéistes, l'Âme humaine, son existence, son immortalité, les destinées de l'homme après sa mort... Ce ne sont que des hypothèses." *Athéisme*, p. 34. *Le Siècle*, 28 Octobre 1866.

Je demande qu'on ne puisse plus dire impunément, comme on le fait tous les jours, Jésus-Christ est "une légende, comme Hercule, comme Dionysos (Bacchus) comme Bouddha" *Liberté de penser*, t. III.

Jésus-Christ est un "théurge", ses miracles sont des farces de possédé, ... des prestiges qui ne seraient aujourd'hui que des jongleries de charlatan." *Athéisme*, p. 104.

Tout ce qu'il a de beau il le doit à l'humanité qui le revêt de son prestige, au puissant travail des siècles, grâce auquel "la plus laide chenille peut devenir le plus idéal papillon." *Athéisme*, p. 107.

Je demande qu'on ne puisse pas impunément comme on l'a fait, souiller de soupçons impurs, celui que nous adorons comme un Dieu et que tous les siècles et tous les hommes, au moins en ce point, ont toujours respecté. (*Athéisme*, p. 101.)

(a: Première rédaction barrée :) Donc, on ne verra plus, n'écrira plus et l'on n'aura plus la... douleur...



Je demande en un mot qu'on respecte les croyances primordiales de toute religion, Dieu, sa Providence, sa Justice, - l'âme, son existence, son immortalité parce que c'est là le patrimoine commun, le patrimoine inaliénable du genre humain.

Je demande qu'on respecte, au moins, la base du Christianisme, la foi en Jésus-Christ, Dieu et homme, parce que c'est là le patrimoine commun inaliénable de tous les chrétiens, et que les chrétiens forment non pas la majorité seulement mais la presque totalité du peuple Français, je pense que je n'exagère rien.

II.

Et maintenant par quel moyen réprimer ces abus.

La loi ne protège-t-elle pas la réputation des citoyens? Qu'elle protège de la même manière ce qui leur est plus cher et plus précieux que leur réputation encore : les bases au moins de leur foi - car la réputation est un bien extérieur à l'homme - la foi, la religion est ce qu'il a de plus intime après Dieu et lui-même puisqu'elle est le lien qui le rattache lui-même à Dieu; la réputation n'a de valeur que pour cette vie qui passe, la religion et la foi ont leur contre-coup dans l'éternité.

La loi interdit toute attaque injuste contre le pouvoir contre l'autorité suprême de l'Empire et tout ce qui en émane; et elle a des moyens de répression suffisamment efficaces pour les empêcher au moins de se reproduire et de se multiplier.

Que la loi emploie les mêmes moyens pour faire respecter la première des autorités, celle de qui toutes les autres relèvent, Dieu et l'homme-Dieu Jésus-Christ.

Vouloir protéger les autorités inférieures sans faire respecter celle-là c'est vouloir protéger un édifice sans protéger sa base, c'est courir à une ruine certaine. "Si ce n'est Dieu qui garde la France et l'Empire, c'est en vain que veillent ceux qui sont préposés à sa garde."

La loi a des moyens de répression sévère contre les inventeurs et colporteurs de fausses nou-



velles, de nature à troubler l'ordre et la paix parmi les citoyens. Qu'elle ne tolère plus comme elle l'a fait que des milliers de feuilles et de revues aillent porter tous les jours à des millions de lecteurs des nouvelles comme celles-ci (a) : "Les sciences supposent qu'il n'y a pas d'être libre supérieur à l'homme auquel on puisse attribuer une part appréciable dans la conduite morale pas plus que dans la conduite matérielle de l'Univers." M. Renan, Explicat. à mes collègues, p.24.

"Ce n'est pas d'un raisonnement, mais de l'en-semble des sciences que sort ce grand résultat, il n'y a pas de surnaturel." (M. Renan) Athéisme, p.92.

"Ce n'est pas d'un raisonnement particulier ni d'une exposition limitée, mais bien de tout l'ensemble des sciences naturelles que ressort ce grand résultat : l'âme est une chimère et son immortalité un non sens." (Athéisme, p.93.) (Revue du Progrès, Novembre 1863, p.161 et Janvier 1864.)

"C'est pour le penseur un bien intéressant et bien consolant spectacle, que de voir incessamment, à chaque jour, à chaque heure, grandir et monter le flot scientifique, décroître et s'évanouir les hypothèses métaphysiques." (Libre pensée, 4 Novembre 1866, p.12.)

Et on entend par là les croyances primordiales de la foi - et on la dit opposée à la science, comme les deux plateaux d'une balance.

"Les sciences se montrent de plus en plus contradictoires et incompatibles aux conceptions du surnaturalisme." (Conserv. Révol. et posit. p.297) Athéisme, p.74.

Sont-ce là de fausses nouvelles oui ou non ? Oui fausses et déloyales, fausses car elles ne sont accompagnées d'aucune preuve et sont opposées aux conclusions de tous les savants qui ne sont pas de cette école athée (et grâce à Dieu ce sont les plus nombreux encore) ; déloyales, car en parlant ainsi ils s'adressent non pas précisément aux savants eux-mêmes ou à la classe éclairée qui sait ce qu'il faut penser de toutes ces affirmations prétentieuses, mais, et ils ne s'en cachent

(a: Première rédaction barrée :) ...que n'accompagnent aucune preuve, nouvelles aussi fausses que déloyales.



pas, au peuple, surtout au peuple, aux prolétaires, aux ouvriers de nos villes, aux paysans de nos campagnes, hommes absolument désarmés et sans défense contre de pareilles faussetés!...

Ecoutez encore ceci : "Les idées dites religieuses, sous quelque forme qu'elles se produisent, sont des causes permanentes de division dans la famille et de désordre dans l'Etat." Je ne souligne rien ici parce qu'il faudrait tout souligner. (Athéisme, p.72.)

Et encore : "Les peuples aujourd'hui... ne veulent plus de pasteurs... Ils ont assez longtemps vécu du lait des fables et des symboles... suivez le conseil de notre Rabelais. Vous avez de bonnes dents; cassez l'os que je vous présente pour en sucer la moëlle. C'est de la moëlle de lion; qui en goûté devient indomptable." Conserv. rév. posit. Introd. p.6.

Et encore : "Les sciences supposent qu'aucun agent surnaturel ne vient troubler la marche de l'humanité; que cette marche est la résultante immédiate de la liberté qui est dans l'homme et de la fatalité qui est dans la nature." (Renan) Avertissement à la jeunesse et aux Pères de famille, p.45.

"L'expérience a banni définitivement du monde des faits les agents intentionnels et les volontés libres autres que celles de l'homme... l'homme seul change le cours des choses et les force à être dans le détail autrement qu'elles n'auraient été sans lui." (Renan, Origines du langage, p.241) Avertissement, p.46.

"La science démontre qu'un certain jour, en vertu des lois naturelles qui jusque là avaient présidé au développement des choses, sans exception ni intervention extérieure, l'être pensant est apparu, doué de toutes ses facultés et parfait quant à ses éléments essentiels." Renan, Etudes, p.217. Avertissement, p.46.

"Les sciences se montrent de plus en plus contradictoires et incompatibles aux conceptions du surnaturalisme (c'est-à-dire idée de Dieu) ..tellement que si, par une satisfaction purement individuelle, on retenait l'idée d'un être théologique quelconque, multiple ou unique, il n'en faudrait pas moins le concevoir réduit à la nullité et à un office nominal et surrogatoire." Littré, Conserv. rév. posit. p.227.

Et dites-moi maintenant si ces fausses nou-



velles sont de nature, oui ou non, à troubler l'ordre et la paix entre les citoyens.

Donc, je demande à ce que de semblables délits, à ce que de pareils excès soient réprimés comme on réprime les inventeurs et colporteurs de fausses nouvelles, et qu'on arrête cette propagande sacrilège. (a)

Enfin, la loi a des peines terribles contre les incendiaires, le bague ou l'échafaud - c'est juste - Mais ne serait-il pas mieux, si on le pouvait, leur arracher des mains les torches enflammées et tous les engins à l'aide desquels ils incendient nos fermes et nos maisons? — Eh bien; je signale à mon pays de véritables incendiaires plus redoutables que les premiers, des hommes qui se font un jeu d'allumer la discorde aux quatre coins de l'Europe et de la France, et je crois n'être que juste à leur égard en demandant que, s'ils ne cessent de se livrer à ces excès, on retire de leurs mains ces feuilles, et revues périodiques et ces mille voix de la presse (b) qui sont les torches incendiaires dont ils vont bientôt réduire en cendres la société présente si l'on n'y veille.

J'ai dit ma pensée, et j'attends tout maintenant de la sagesse et de la justice du Sénat.

(a: Note marginale :) "Notre rôle à nous, socialistes, est tout tracé : continuer notre propagande infatigable en France et hors de France, par la parole, par la presse, par l'exemple." (Conserv. rév. posit. p. 228.)

(b: Première rédaction barrée :) ...dont ils ont trop abusé.

